

Autorité de régulation des télécommunications

Les consommateurs exigent son installation avant fin octobre

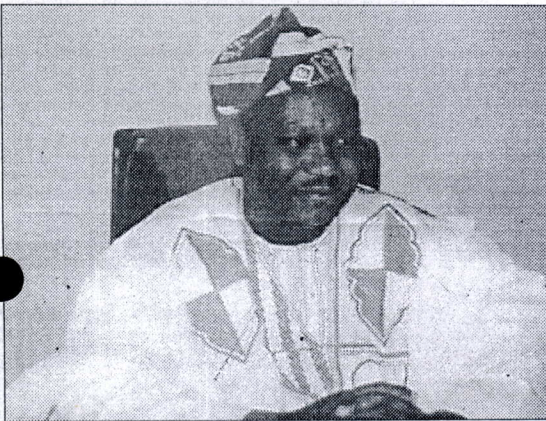
La salle de réunion de la Chambre du commerce et de l'industrie du Bénin a servi de cadre hier mercredi à la conférence publique organisée par la Ligue pour la défense du consommateur au Bénin (Ldcb).

« Pour des télécommunications de qualité et à moindre coût, exigeons l'installation de l'autorité de régulation au Bénin », est le thème qui a regroupé des journalistes et des spécialistes des télécommunications. Pour la Ldcb, malgré la libéralisation du secteur des télécommunications, depuis bientôt dix ans, l'Etat continue à jouer le rôle de régulateur. Selon M. Romain Abilé Houéhou, président de Ldcb, « Le premier hic dans la gestion du secteur par l'Etat, est le retard accusé dans la signature de l'accord d'interconnexion entre les principaux acteurs du Gsm au Bénin ». La ligue exige l'installation sans délai de l'organe de régulation, tout au moins avant fin octobre 2005. Pour les consommateurs, malgré les gros financements injectés dans ce secteur, les

télécommunications coûtent toujours très cher au Bénin et ne sont pas accessibles à tout le monde.

La Ldcb a initié une étude pour mettre en compétition quatre cartes de crédits téléphoniques d'utilisation fréquente au Bénin, à savoir : Téléplus, Dialog, Nàsuba ordinaire et Nàsuba international. Il ressort de l'étude que les cartes prépayées de crédits téléphoniques, aussi variées qu'elles sont ne pratiquent absolument pas les mêmes tarifs. Elle conseille aux consommateurs : pour les appels sur fixe à l'intérieur du pays, la carte Dialog, la carte Nàsuba ordinaire. Pour les appels sur portables à l'intérieur du pays : la carte prépayée Nàsuba international paraîtrait plus économique. Pour les appels sur portable à l'extérieur du pays, elle recommande les cartes prépayées Nàsuba international. Pour lutter contre cette disparité, seule la création de l'organe de régulation est indiquée, selon la Ldcb.

Achille BODHEX (Stagiaire)



La réaction du ministre Dohou est attendue

Conseil des ministres

26e Journée mondiale du tourisme le 27 septembre

directeur départemental de la prospective et du développement à la retraite, décédée le 12 août 2005.

Au cours de la séance, le Conseil des ministres a adopté plusieurs projets de décrets portant respectivement :

- agrément de la société Dossart Sarl au régime « A » du code des investissements, pour le projet d'implantation d'une unité industrielle d'impression sérigraphique à Cotonou ;
- agrément de la société Aqua Blue au régime « A » du code des investissements, pour le projet d'une usine de production et d'emouteillage d'eau minérale et d'eau filtrée à Bopa ;

- conditions de déroulement de la campagne de commercialisation 2005-2006 des amendes de charité.

Au cours de la même séance, le Conseil des ministres a examiné et approuvé plusieurs dossiers, notamment :

- un compte rendu du ministre des Travaux publics et des Transports relatif à la mission commerciale du Port de Cotonou dans les pays de l'Interland (Niger et Burkina Faso), du 12 au 21 juillet 2005 ;
- un compte rendu du ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi relatif à la réunion du Comité ministériel de suivi des négociations de l'Accord de partenariat économique Afrique de l'Ouest - Union européenne, qui s'est tenue à Dakar, le 16 juillet 2005 ;
- un compte rendu du ministre des Finances et de l'Economie sur les conclusions et recommandations du Conseil d'Administration du Fonds monétaire international suite à l'approbation du Programme économique triennal 2005-2008 au Bénin.

Le Conseil des ministres a autorisé au cours de cette réunion :

- la participation d'une délégation du Bénin à la

Conférence du comité des ministres du Programme de gouvernance et d'Administration publique, qui aura lieu à Johannesburg, du 25 au 30 août 2005 ;

- la participation d'une délégation de notre pays à la 34e session ordinaire du Conseil d'Administration de l'Ecole inter-Etats des sciences et médecine vétérinaires de Dakar, prévue à Ouagadougou, du 05 au 09 septembre 2005 ;
- la participation d'une délégation de notre pays à la Table ronde sur le thème « Criminalité et drogues, obstacles à la sécurité et au développement en Afrique : renforcement de l'Etat de droit » qui se tiendra à Abuja, les 05 et 06 septembre 2005 ;
- la mission d'échanges au Cameroun, du 27 août au 06 septembre 2005, d'une délégation de la Maison des Collectivités locales avec le Centre de formation pour l'Administration municipale ;
- la visite de travail dans certaines écoles de formation professionnelle en France, en Suisse et en Belgique, d'une délégation béninoise, du 26 août au 04 septembre 2005, dans le cadre du Programme de renforcement des capacités et spécialisation professionnelle de deux cents (200) jeunes ;
- l'organisation à Cotonou, les 29 et 30 août 2005, de la session technique du forum des administrations fiscales de l'Uemoa ;
- l'organisation à Cotonou, les 07 et 08 septembre 2005, de la 5e réunion des opérations conjointes de lutte contre le trafic illicite des drogues en Afrique de l'Ouest ;
- la célébration au Bénin, le 27 septembre 2005, de la 26e édition de la Journée mondiale du Tourisme.

Au début de la séance, le chef de l'Etat a fait observer une minute de silence à la mémoire des feus :

- Pascaline Ahomadégbé, fille de feu président Justin Ahomadégbé, décédée le 19 août 2005 ;
- Houdagba Akando, notable de Klouékanmè, père de Monsieur Séverin Akando, conseiller au Conseil économique et social et ancien directeur de l'Ensemble artistique national, décédé le 09 août 2005 ;
- Damien Joao de Souza, père de Monsieur Jean-Didier de Souza, directeur de l'Administration du ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi, décédé le 23 août 2005 ;
- Marie-Madeleine Prudencio, épouse Dossou-Yovo, mère de Mme Henriette Donhossou né Dossou-Yovo, premier Conseiller à l'ambassade du Bénin à Addis-Abéba, décédée le 07 août 2005 ;
- veuve Céline Agbazahou, née Fanou Kouzangnan, mère de Monsieur Apollinaire Agbazahou, professeur certifié de Lettres, inspecteur pédagogique régional de l'enseignement du Zou-Collines, président du Conseil d'Administration du Festival international de théâtre du Bénin (Fitheb), décédée le 08 août 2005 ;
- veuve Gbétie Anani Houénoussi, mère de Messieurs Théodore Marc Gbétie, ex-chef de District d'Adjara et de Missirété et de Cossi Urbain Germain Gbétie, ex-sous-préfet de Tori, décédée le 19 août 2005 ;
- Georges Oduntan Louis Bada, magistrat à la retraite, décédé le 19 août 2005 ;
- Monique Ganvogo Adda, mère de Monsieur Aristide Assogba Boko, ancien directeur des Etudes et de la planification et ancien

Finale du tournoi Adjovi à Porto-Novo

Lionceaux et Asso Kotako s'affrontent dimanche

Qui de Lionceaux ou de Asso Kotako s'adjugera la trophée Séverin Adjovi ? On le saura à l'issue de la finale de cette compétition dimanche prochain sur le terrain de Houin Gbèdromédé, 4^e arrondissement de Porto-Novo.

Asso Kotako s'est qualifié pour la finale en battant hier le club Tout Puissant de Houinmè par le score de 2 buts à 0. Son adversaire, Lionceaux a obtenu son billet mardi après sa victoire sur l'équipe des jeunes sportifs de Ahouansou (2-0 tab) après le



Le géant trophée Severin Adjovi

nul et vierge 0-0. Dimanche prochain à 10 heures sur l'aire de Houin Gbèdromédé, Lionceaux aura fort à faire face aux jeunes sportifs de Ahouansou qui promettent de remporter le géant trophée Séverin Adjovi.

Il y aura donc spectacle au cours de cette rencontre de « petit camp », sport favori des Porto-Noviens, pour le bonheur des milliers de spectateurs qui affluent au terrain du 4^e arrondissement de Porto-Novo depuis le démarrage de cette compétition.

Commentaire

Méchanceté

Que nous réserve l'élection présidentielle de mars 2006 ? Difficile de répondre. A sept mois des hostilités, les candidats potentiels s'activent. Des propositions mirobolantes, mais fallacieuses sont présentées. Les dinosaures (Kérékou et Soglo) étant à la touche, tout est permis dans les états majors des partis, mouvements et associations. Les moyens sont utilisés pour détruire et ternir l'image de tel ou tel autre, aussi bien dans l'opposition que dans la mouvance. Les démissions « tombent » en cascade. De l'opposition, on peut atterrir à la mouvance oubliant ses convictions politiques. Et ce sont les auteurs de ces vils comportements qui s'acharnent actuellement. Ce qui caractérise ces « intellectuels tarés » est surtout la méchanceté, intérêts obligent. « Après moi le déluge, semble être le leitmotiv de ces « apprentis » sorciers qui oublient les maux dont souffrent la jeunesse à savoir le chômage, la perversion etc. Heureusement, le peuple béninois n'est plus dupe et les attend au carrefour.

B. T.

B.T.